



Le Petit Rapporteur

E n d i r e c t d u C o n s e i l M u n i c i p a l

Au cours du Conseil Municipal du 14 septembre dernier, différents points ont été abordés (hormis les questions diverses).

1- Demande de subvention

« **contrat station de demain** » : **étude d'aménagement des fronts de neige** : une étude de faisabilité pour le réaménagement des fronts de neige de Superdévoluy et de la Joue du Loup a été lancée par la Commune. Ce projet a été inscrit dans le plan d'actions du « Contrat station de demain » plan de financement : Région 5 580 € et autofinancement 8 370 €. Le Conseil à l'unanimité approuve le projet et sollicite l'aide financière de la Région.

2- Taxe de séjour : modification des périodes de perception

la taxe de séjour est perçue toute l'année. Les logeurs doivent déclarer tous les mois le nombre de nuitées. Le règlement de la taxe perçue a lieu en 3 fois. Il est proposé de modifier la 1ère période qui n'est pas calquée sur la saison hivernale. Les nouvelles périodes sont : paiement avant le 30/05 pour les taxes perçues du 1er/12 au 30/04 ; paiement avant le 30/09 pour les taxes perçues du 1er/05 au 31/08 ; paiement avant le 31/12 pour les taxes perçues du 1er/09 au 30/11.

3- Transfert de la compétence

« **promotion du tourisme** : La loi NOTRE prévoit le transfert obligatoire au 1er/01/2017 de la compétence promotion du tourisme dont la création des offices de tourisme. Le projet de loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne prévoit l'introduction d'une dérogation au

transfert de cette compétence, pour les communes touristiques situées en zone de montagne et classées comme stations de tourisme ou ayant engagé une démarche de classement avant le 1er/01/2017. Considérant que le dossier de demande de classement en station de tourisme de la Commune est en cours d'instruction par l'Etat, le Conseil à l'unanimité décide de maintenir dans l'intérêt touristique, économique et social au-delà du 1er/01/2017 l'Office de Tourisme du Dévoluy et précise que celui-ci sera appelé à développer une coopération avec les instances touristiques mises en œuvre au sein de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy.

4- **Demande de subvention voirie communale 2016** : afin de bénéficier de la subvention de 38.000 € allouée par le Département pour des travaux de voirie, il est décidé de proposer la réalisation de la voie de contournement de Superdévoluy pour un montant de 109.450,00 €. Le Conseil à l'unanimité approuve ce programme.

5- Marchés de rénovation de l'école d'Agnières- 2ème

tranche : avenants : le Conseil à l'unanimité approuve les avenants suivants : lot 10 Peinture de 677,55 € ; lot 5 Menuiseries bois de 330 € ; lot 3 Charpente de 2.060 € ; lot 7 Electricité de 3.019,90 € ; lot 6 Cloisons- faux plafonds de 2608,20 €.

6- **Maison de santé : demande complémentaire de financement des équipements** :

Considérant la nécessité d'acquiescer les équipements indispensables au fonctionnement et la possibilité offerte par le FEADER de financer les frais d'équipement, le conseil à l'unanimité approuve le projet et décide de solliciter les subventions ci-après :

Europe (FEADER) : 50 % soit 50.000 € ;

Région : 30 % soit 30.000 € ;

7- Marchés de sécurisation eau potable de Superdévoluy et la Joue du Loup

la 1ère phase des travaux comprend les travaux de construction du réservoir de Mouche Chat, la fourniture et pose des équipements électriques et hydrauliques du pompage et l'installation d'une pompe supplémentaire au pompage des Cypières, le Conseil à l'unanimité attribue les marchés suivants :

Lot n°1 : Construction du bâtiment de pompage de Mouche Chat à PELISSARD pour 68.736.12 €

Lot n°2 : Equipements électriques et hydrauliques du pompage de Mouche Chat et installation d'une pompe supplémentaire au pompage des Cypières à JACQUARD ELECTROMECHANIQUE pour 175.097,40 €

Lot n°3 : Menuiserie-serrurerie du pompage de Mouche Chat à METALLERIE CHEVALIER pour 25.920 €.

8- Cession d'une parcelle au

SyME05 : pour permettre l'alimentation du téléski des Cassettes en cours de construction et la pose d'un transformateur, le SyME05 demande à la commune de lui céder 12 m², le Conseil à l'unanimité approuve cette cession.



Le Petit Rapporteur

E n d i r e c t d u C o n s e i l M u n i c i p a l

9 - Cession de terrain à Mr GARREAU (Bas Gicons—St Disdier) :

Acquisition du terrain communal situé entre les 2 bâtiments dont est propriétaire Mr GARREAU, la surface serait de 95 m² au prix de 2 €/m². Le conseil à l'unanimité autorise le Maire à signer l'acte de cession (frais à la charge de l'acquéreur).

10 - Cession de terrain à Mr MALVOISIN (Villard de l'Enclus—St Etienne) :

cession d'une parcelle de terrain communal située devant la maison de Mr MALVOISIN, la surface serait de 51 m² au prix de 2 €/m². Le conseil à l'unanimité autorise le Maire à signer l'acte de cession (frais à la charge de l'acquéreur).

11— **DSP Camping/gîte - lancement d'une nouvelle procédure** : le gérant du camping municipal les Auches a fait part de sa volonté de rompre la convention de DSP le liant à la Commune à compter du 31/12/2016. Le conseil à l'unanimité approuve le principe de mise en œuvre d'une DSP pour l'exploitation du camping-caravaning-gîte communal les Auches.

12— **Contentieux « Chalets du soleil » : consignation du produit de la vente des biens communaux entre les mains du Receveur** : le conseil à l'unanimité autorise la constitution d'une provision pour risques et charges exceptionnels et demande la consignation du produit de la vente des certains patrimoines de la commune à cet effet.

13— DM n° 3 de régularisation sur le budget principal :

l'intégration des travaux réalisés sur les anciennes communes et communauté des communes inscrits initialement au compte 238 sur les différents comptes de classe 21 est approuvée à l'unanimité pour un montant de 643.781,74 €.

Si vous souhaitez accéder aux Comptes Rendus complets, vous pouvez vous rendre sur le site internet de la Commune: www.mairiedevoluy.fr